



ÉTABLISSEMENT EN SURCHARGE : DES AGENTS À L'AGONIE

Les météorologues nous annoncent des vagues de chaleur sans précédent à venir. À la MALC, il n'y a pas que les températures qui atteignent des sommets.

Encore une fois, face à la surpopulation pénale, le bureau local **FO Justice** dénonce les conditions de travail inacceptables que vivent quotidiennement les agents de la MALC.

L'état des lieux est alarmant :

- 3 bâtiments hommes qui avoisinent les 340 détenus chacun (pour 180 places). 226 matelas au sol (dt 72 dans de petites cellules), 8 cellules quadruplées et 6 quintuplées.
- Une MAF au-delà de 120 détenues (pour 60 places) dont, de surcroît, 7 d'entre elles sont enceintes pour une nurserie d'une capacité de 3 occupantes. 15 matelas au sol, 1 cellule quadruplée et 1 quintuplée.
- Un QA au bord de l'implosion. 29 matelas au sol (toutes de petites cellules) et 2 cellules quadruplées.
- Un QD qui ne désemplit pas.
- Un QI au-delà de sa capacité.

La MALC, c'est : plus de 1900 détenus écroués, un total d'hébergés proche des 1350 détenus et un taux d'occupation de 190 % !!!

La surpopulation pénale, c'est : l'augmentation des agressions et incidents, les tensions et violences entre détenus, la charge de travail qui explose, l'accumulation de la fatigue, des conditions de détention indignes... Le lot quotidien des personnels de surveillance, d'encadrement, administratifs et SPIP est effroyable.

En pleine période estivale, le pire reste à craindre. Arriverons-nous à passer l'été sans catastrophe ? Rien n'est moins sûr. Plusieurs détenus entassés dans des espaces exigus, de plus en plus de détenus pour de moins en moins d'agents. Tensions et chaleur : cocktail explosif.

Qu'attendent nos dirigeants pour revenir à des taux d'occupation acceptables ???

LES REVENDICATIONS DE FO JUSTICE :

STOP aux annonces... PLACE à l'action

- STOP aux incarcérations pour des délits mineurs, voir un stop écrou pour une durée permettant de désencombrer la détention, en lien avec les magistrats.
- PLACE à la facilité d'aménagement des peines en lien avec le juge d'application des peines.
- Une ouverture rapide des discussions avec les parlementaires de la proposition de Loi (PPL) déposée par le député Florent BOUDIÉ qui s'inspire de l'article 7 de la loi SURE, obtenu grâce à l'action de notre Organisation.

Des personnels épuisés, qui explosent les heures et sont débordés. Ces conditions méritent de l'indemnitaire

- La modification du mode de calcul et l'extension de la prime de surpopulation pénale à l'ensemble des Personnels ainsi que sa revalorisation significative.
- La mise en place d'un véritable mécanisme de paiement du stock d'heures supplémentaires dont le paiement doit être défiscalisé, permettant ainsi aux Personnels de percevoir justement le fruit de leur travail, sans impacts pénalisant pour eux.

Le bureau local FO JUSTICE restera attentif à l'attention portée à ces revendications.

Le bureau local FO JUSTICE apporte son soutien aux collègues et reste à leur disposition pour toutes demandes.

@ : fo.lyoncorbas@gmail.com
☎ : 04-72-48-36-26

SL FO Justice Lyon-Corbas

Le 18 juin 2026

